

GÉREZ VOTRE ÉPARGNE ET VOS IMPÔTS

Vous devez faire le suivi de beaucoup de faits financiers. Voici notre document pratique qui comprend toutes les dates et tous les montants importants pour vous aider à gérer vos finances.



Date limite de COTISATION

REER 2019	Le 2 mars 2020
Remboursement pour 2019 - Régime d'accession à la propriété	Le 2 mars 2020
Remboursement pour 2019 - Régime d'encouragement à l'éducation permanente	Le 2 mars 2020
CELI 2020	Le 31 décembre 2020
FERR	Le 31 décembre de l'année où le détenteur du REER atteint l'âge de 71 ans

Gardez ces dates à l'esprit afin de tirer le meilleur parti possible de vos comptes enregistrés et d'éviter les pénalités.



Taux MARGINAUX D'IMPÔT fédéral 2020

Tranche de revenu	Taux d'imposition
De 0 \$ à 13 229 \$	0 %
Plus de 13 229 \$ à 48 535 \$	15,0 %
Plus de 48 535 \$, jusqu'à 97 069 \$	20,5 %
Plus de 97 069 \$, jusqu'à 150 473 \$	26,0 %
Plus de 150 473 \$, jusqu'à 214 368 \$	29,0 %
Plus de 214 368 \$	33,0 %

Ajoutez le taux marginal d'impôt de votre province pour obtenir votre taux d'impôt combiné.



CROISSANCE dans un régime à impôt différé après 10 ans*

Dépôt mensuel	Taux de rendement de 3 %	Taux de rendement de 5 %
50 \$	6 986 \$	7 762 \$
100 \$	13 973 \$	15 527 \$
200 \$	27 947 \$	31 055 \$

Inscrivez-vous à un programme de dépôts préautorisés pour votre REER ou votre CELI afin d'accroître davantage votre épargne.



Plafond annuel - REER

Cotisation maximale de 2020 **27 230 \$**

Votre limite de cotisation est de 18 % de votre revenu de l'année dernière (2019), jusqu'au maximum annuel (27 230 \$), moins tout facteur d'équivalence pour l'année.

Consultez votre avis de cotisation de l'Agence de revenu du Canada pour connaître votre limite.

Plafond annuel - CELI

Limite de cotisation de 2020 **Cumulative¹**
6 000 \$ 69 500 \$

Le CELI est le compte d'épargne, de placement et de retraite le plus populaire au Canada.

¹ Ce total s'applique aux personnes qui ont cotisé à un CELI depuis la création du régime et qui n'ont jamais fait de retrait. Une personne qui effectue un retrait pourrait avoir une limite de cotisation plus élevée l'année suivante.

Retenue d'impôt sur les PAIEMENTS PONCTUELS

Toutes les provinces, à l'exception du Québec

Jusqu'à 5 000 \$	10 %
De 5 001 \$ à 15 000 \$	20 %
Plus de 15 000 \$	30 %

L'impôt applicable est déduit à la source pour tous les retraits d'un REER et pour les retraits au-dessus du minimum d'un FERR. Veuillez noter qu'une retenue d'impôt de 25 % s'applique aux personnes ne résidant pas au Canada. Ce montant peut toutefois être réduit selon une convention fiscale.

APPELER KEVIN-BARRY HENRY 1-833-429-1190



GÉREZ VOTRE REVENU DE RETRAITE

Prestations du RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC)

Moyenne mensuelle (janv. à oct. 2019)

Rente de retraite à l'âge de 65 ans	673 \$
Rente d'invalidité	1 001 \$
Prestations de survivant - âgé de moins de 65 ans	443 \$
Prestations de survivant - âgé de 65 ans ou plus	304 \$
Prestation de décès - somme ponctuelle	2 489 \$
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (2020)	58 700 \$

Le RCP compense en partie la perte de revenus en cas de retraite, d'invalidité et de décès pour ceux et celles qui ont cotisé et leurs familles. Vous devez demander la rente de retraite du RPC; elle ne commence pas automatiquement.

Prestation de la SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (SV)

Maximum mensuel (janv. à mars 2020)

Prestation à l'âge de 65 ans - mensuelle	614 \$
Seuil de récupération - revenu annuel net minimal	79 054 \$
Impôt de récupération de la SV	15 % du montant qui dépasse le seuil

L'impôt de récupération de la SV s'applique au revenu net supérieur au seuil de 79 054 \$: il est donc important de surveiller votre revenu annuel net.

Prestation de SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)

Maximum mensuel (mars 2020)

Maximum si vous êtes célibataire, veuf, divorcé ou si votre conjoint ne reçoit pas la prestation de la SV	916 \$
Maximum si votre conjoint reçoit la prestation de la SV	552 \$

En plus de la prestation de la SV, les Canadiens et les Canadiennes ayant un faible revenu peuvent être admissibles au SRG. Depuis décembre 2017, les personnes âgées admissibles sont automatiquement inscrites.

APPELER KEVIN-BARRY HENRY 1-833-429-1190

Âge FERR/FRV - Paiement minimal

60	3,33 %
61	3,45 %
62	3,57 %
63	3,70 %
64	3,85 %
65	4,00 %
66	4,17 %
67	4,35 %
68	4,55 %
69	4,76 %
70	5,00 %
71	5,28 %
72	5,40 %
73	5,53 %
74	5,67 %
75	5,82 %
76	5,98 %
77	6,17 %
78	6,36 %
79	6,58 %
80	6,82 %
81	7,08 %
82	7,38 %
83	7,71 %
84	8,08 %
85	8,51 %
86	8,99 %
87	9,55 %
88	10,21 %
89	10,99 %
90	11,92 %
91	13,06 %
92	14,49 %
93	16,34 %
94	18,79 %
95 et plus	20,00 %

Il s'agit du minimum que vous devez retirer de votre FERR/FRV chaque année (% de la valeur de marché).

annuels composés.